



GOUVERNER LE SPORT EN FRANCE : ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX ET RÉFLEXIONS

Pr. Dr. William Gasparini
Faculté des sciences du sport
Université de Strasbourg

DES POINTS COMMUNS EN EUROPE

Chaque pays européen a un modèle de gouvernance du sport spécifique, lié à son histoire, sa politique et son mode d'organisation sociale.

Malgré la diversité des modèles, tous les pays européens reconnaissent que le sport est une activité d'intérêt général, vecteur potentiel de santé, d'éducation, d'intégration, de cohésion sociale, mais également de performance et de développement du capital humain.

Il est également un secteur économique qui produit de la richesse (industrie du sport, équipementiers, clubs pro, spectacle, services, médias...) et qui offre des emplois dans la branche et la filière sport



DES POINTS COMMUNS EN EUROPE

- Toutes les enquêtes européennes sur le sport nous indiquent des phénomènes comparables dans les différents pays membres (une baisse progressive de la pratique physique et une activité majoritairement non compétitive) mais également des différences (une diversité des «cultures du corps» et des modèles sportifs au sein de l'UE).
- Réalisée en 2013, l'enquête Eurobaromètre sur le sport et l'activité physique révèle que 58 % des citoyens de l'Union européenne déclarent pratiquer une activité physique ou sportive (dont 41% au moins une fois par semaine et seulement 8% très régulièrement). Le nombre de personnes déclarant ne jamais pratiquer d'activité physique ou sportive s'élève à 42% (augmentation de 3 points depuis l'enquête de 2009).



UN CLIVAGE NORD-SUD

- Si l'on regarde le degré d'intervention de l'Etat dans le domaine sportif en Europe, on observe un clivage Nord/Sud :
 - Système non interventionniste en Europe du nord et de l'ouest : le mouvement sportif et la sphère privée développent le sport, le rôle des autorités publiques est avant tout un rôle de soutien financier
 - Système interventionniste en Europe du sud et de l'est : le mouvement sportif est placé sous la tutelle de l'Etat, car la promotion et le développement du sport sont considérés comme un service public, avec également une délégation de service public au mouvement sportif.



LA GOUVERNANCE DU SPORT EN FRANCE : UN MODÈLE COMPLEXE ET ATYPIQUE.

- Le sport est prévu dans la constitution et se traduit dans des lois nationales.
- Le modèle actuel du sport en France, un héritage de l'après 2^{ème} guerre :

l'Ordonnance de 28 août 1945 fixe les bases de l'organisation du sport en France : l'Etat a le monopole de l'organisation et du développement du sport mais délègue aux fédérations le pouvoir d'organiser les compétitions sportives en son nom



LA GOUVERNANCE DU SPORT EN FRANCE : UN MODÈLE COMPLEXE ET ATYPIQUE.

- Parmi les grands textes qui structurent la politique du sport figure la **loi du 16 juillet 1984, dite loi Avice**, qui succède à la loi du 29 octobre 1975, dite loi Mazeaud.
- les fédérations sportives agréées participent à l'exécution d'une mission de service public et sont chargées de développer et d'organiser la pratique des activités sportives



LA GOUVERNANCE DU SPORT EN FRANCE : UN MODÈLE COMPLEXE ET ATYPIQUE.

- **loi du 6 juillet 2000**, dite loi Buffet, organise le statut et le rôle des fédérations sportives et des groupements sportifs, au-dessus desquels se situe le Comité national olympique et sportif français (CNOSF).
- La loi régle un grand nombre de dimensions du sport : le rôle des collectivités territoriales, le sport de haut niveau, la surveillance médicale, les assurances, la sécurité des équipements et des manifestations, la programmation des équipements sportifs, les formations des professions, et jusqu'aux espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature



LA GOUVERNANCE DU SPORT EN FRANCE : UN MODÈLE COMPLEXE ET ATYPIQUE.

- Le **Code du sport** (ordonnance du 23 mai 2006 pour sa partie législative, décrets du 24 juillet 2007 pour la partie réglementaire) **constitue actuellement le cadre de l'organisation du sport**
- L'organisation de la politique du sport en France repose sur trois principes fondamentaux :
 - monopole de l'Etat et délégation** aux fédérations
 - le sport considéré comme un **service public**
 - la solidarité** au sein des fédérations entre le sport amateur et le sport professionnel



LA GOUVERNANCE DU SPORT EN FRANCE : UN MODÈLE COMPLEXE ET ATYPIQUE.

Aujourd'hui, 4 acteurs interviennent dans le sport en France

1. **l'Etat** qui fixe les grandes orientations de la politique sportive nationale et qui intervient en EPS, dans les structures déconcentrées de la Jeunesse et des Sports, dans le sport de haut niveau lié à la représentation nationale, dans le domaine de la santé

2. **Le mouvement sportif** : les fédérations agréées participent à l'exécution d'une mission de service public. Elles sont soumises au contrôle de l'État et doivent adopter des statuts types et un règlement type. Dans chaque discipline sportive, les fédérations délégataires sont directement chargées de l'exécution d'une mission de service public



LA GOUVERNANCE DU SPORT EN FRANCE : UN MODÈLE COMPLEXE ET ATYPIQUE.

3. les collectivités territoriales : communes, structures intercommunales, départements et régions

- Elles assurent 70% du financement public du sport
- Elles ont des compétences légales conférées par les lois de décentralisation et des compétences qu'elles s'attribuent (clause de compétence)
- La réforme des collectivités –loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République- vise à clarifier les compétences des différentes collectivités : art 28 : « les compétences en matière de culture, de sport et de tourisme sont partagées entre les communes, les départements et les régions »
- Réflexion et concertation actuelle sur le schéma régional du développement du sport en région, organisée par l'Etat : quel sport en Alsace et dans la grande région Alsace-Champagne Ardennes-Lorraine ? Sport et/ou activité physique ?



LA GOUVERNANCE DU SPORT EN FRANCE : UN MODÈLE COMPLEXE ET ATYPIQUE.

- 4. **Les entreprises du sport** : prestataires de services sportifs, sponsor, organisateurs de spectacles sportifs (clubs pro), industrie du sport...

NB :

-Chaque acteur remplit un rôle particulier et la gouvernance du sport est partagée (le sport professionnel = ligues professionnelles et entreprises ; le sport amateur organisé = fédérations ; le sport bien-être, santé, social et le sport non encadré = les collectivités territoriales)

-Les collectivités territoriales : un constat de chevauchement dans certaines compétences sportives que les collectivités s'attribuent (aide au haut niveau, aménagement des territoires...)

-Concevoir une définition ouverte du sport : toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux (Conseil de l'Europe).



QUELQUES ENJEUX FUTURS DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Constats :

-environ 50% des Français pratiquent régulièrement une activité sportive et seul un tiers d'entre eux sont licenciés et pratiquent dans un cadre institutionnel

-parmi les licenciés, 2/3 sont des hommes et 50% ont moins de 20 ans : plus le sport est compétitif, moins il y a de femmes

-la sédentarité progresse mais touche davantage les classes populaires et les femmes, mais également les jeunes adultes fascinés par les écrans (jeux vidéo, réseaux sociaux). En 40 ans (1970-2010), soit en deux générations, on observe ainsi une chute de certaines performances physiques comme par exemple la capacité à faire une course légère d'endurance (un 800 mètres par exemple) chez les jeunes



QUELQUES PISTES POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT

- Favoriser le développement du sport amateur mais également du sport bien-être tout au long de la vie, non compétitif, pour la qualité de vie
- La parité dans le sport et la lutte contre les inégalités sexuelles d'accès au sport
- La prévention primaire de la santé par les APS notamment chez les jeunes (cf obésité) et la prescription médicale d'AP dans le traitement de maladies chroniques (prévention secondaire)
- La citoyenneté dans et par le sport : le vivre-ensemble, la mixité dans les APS en association notamment dans les quartiers prioritaires de la ville (banlieues)



QUELQUES PISTES POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT

- L'accès des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite dans les clubs
- La contribution du sport à l'insertion professionnelle et au développement économique
- Promouvoir l'image et l'attractivité des territoires par le sport (de compétition et de loisir)
- Optimiser l'utilisation des équipements sportifs notamment au niveau transfrontalier
- Professionnaliser l'encadrement sportif notamment dans les secteurs du sport-santé et du sport social



QUELQUES REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

- -GASPARINI W., KNOBE S., DIDIERJEAN R. (2014), “Physical activity on medical prescription: social factors affecting chronically ill patients. A qualitative case study in Strasbourg (France)”, *Health Education Journal*, 74 (6), p. 1-12.
- -GASPARINI, W. (Coord.) (2013), France et Allemagne : le sport à l'épreuve des identités, *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, n°4, Tome 44, 2013
- -DIGENNARO S., GASPARINI, W. (2013), « La costruzione di una Europa sociale dello sport », *Rivista di Scienze dell'Amministrazione*, 1, Italie, p. 27-44.
- -GASPARINI W., COMETTI A. (Ed.) (2010), *Sport facing the test of cultural diversity. Integration and intercultural dialogue in Europe*, Strasbourg, Council of Europe Publishing.
- -GASPARINI W., TALLEU C. (Ed.) (2010), *Sport and Discrimination in Europe*, Strasbourg, Council of Europe Publishing.
- GASPARINI W., VIEILLE-MARCHISET G. (2008), *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, PUF.
- GASPARINI, W. (Coord.) (2008), L'intégration par le sport ?, *Revue Sociétés contemporaines* (Presses de Sciences Po), n° 69, mars 2008
- GASPARINI, W. (2000), *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, La Découverte.

